

Références

Service Gestion carrière et paie
Poste 61.98
Suivi par Isabelle BASSET
Objet Promotion Interne 2022

ARRÊTÉ PORTANT INSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

Le PRÉSIDENT du CONSEIL DÉPARTEMENTAL des COTES D'ARMOR

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 523-1 et suivants relatifs à la promotion interne ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 24 ;
Vu le décret 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
Vu l'arrêté du 15 mars 2022 fixant les lignes directrices de gestion du Conseil Départemental des Côtes d'Armor ;
Vu la liste des agents remplissant au 1^{er} janvier 2022 les conditions d'accès au grade d'ingénieur territorial ;
Considérant qu'au 31 décembre 2022, 5 recrutements dans le cadre d'emplois d'ingénieurs territoriaux sont intervenus et qu'à ce titre 1 agent peut être inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial ;
Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services Départementaux ;

A R R E T E

Article 1: A compter du 1^{er} janvier 2023, est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur territorial, au titre de la promotion interne 2022 :

Nom Prénom	Affectation	Grade actuel	Date d'effet
PHILIPPE Gaël	MDDG – Agence technique	Technicien ppal 1 cl	01/01/2023

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans.

Article 2: La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte – 35044 RENNES Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www. Telerecours.fr](http://www.Telerecours.fr).

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services Départementaux et Mme la Payeuse Départementale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté déposé en Préfecture

LE PRÉSIDENT
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services

Lénie GIRARDOT

